


Bon No: 001000336	1ere Gachée: 10:52 (1) Quantité: 0.40 m3	Date: 27/03/2026 référence commande(2):	JD2603273028	Zone: SOUS CENTRALI											
client: 4274	EARL DE RAYSSAC Rayssac 12160 MOYRAZES			Véhicule: SC SOUS CENTRALE											
chantier: 1	SOUS CENTRALE			BT TOURNES B											
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton 24 20		désignation(6)(8) B		certification		classe d'exposition(3) XF2		Classe Chlorure CL 0.40		consistance(7) S3		Dmax 22			
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C 25/30							
appellation commerciale BETON C25/30 XF2 S3 D22 CL0.4															
Propriétés particulières spécifiées															
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE						
									NOM: EARL DE RAYSSAC signature du client:						
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN